



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTAT

AUSZUG AUS DEM PROTOKOLL DER SITZUNGEN DES STAATSRATES

Séance du **19 MAI 1999**
Sitzung vom

LE CONSEIL D'ETAT

Vu la requête du 29 avril 1999 de la municipalité de St-Léonard sollicitant l'homologation de la révision partielle du plan d'affectation de zones et du règlement communal des constructions et des zones (aménagement d'une zone de dépôt de matériaux destinée à une déchetterie et à une place de broyage);

Vu les articles 75 et 78 de la constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 13 novembre 1980 sur le régime communal (LRC);

Vu les dispositions de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT) et ses dispositions cantonales d'application du 23 janvier 1987 (LCAT);

Vu les dispositions de la loi du 6 octobre 1976 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA);

Vu l'avis de mise à l'enquête publique inséré dans le Bulletin officiel No 6 du 5 février 1999;

Vu l'absence d'opposition ;

Vu l'approbation de cette révision partielle par l'assemblée primaire de St-Léonard le 23 mars 1999;

Vu la publication de la décision de l'assemblée primaire dans le Bulletin officiel No 13 du 26 mars 1999;

Vu l'absence de recours suite à la décision de l'assemblée primaire de St-Léonard;

Vu le préavis du 5 mai 1999 du Service cantonal de l'aménagement du territoire;

Sur la proposition du Département de la sécurité et des institutions,

d é c i d e :

d'homologuer la révision partielle du plan d'affectation de zones et du règlement communal des constructions et des zones (aménagement d'une zone de dépôt de matériaux destinée à une déchetterie et à une place de broyage), approuvée par l'assemblée primaire de St-Léonard le 23 mars 1999.

émolument : 60 francs

Pour copie conforme,
LE CHANCELIER D'ÉTAT :



- 6 extr. DSI —
- 1 extr. IF